

LEPTOSPIROSE

Zoonose* d'origine bactérienne présente dans le monde entier, même si le nombre de contaminations est supérieur en zones tropicales en raison des conditions climatiques. C'est une **maladie à déclaration obligatoire** depuis septembre 2023.

| ***zoonose** : maladie animale transmissible à l'Homme.

ÉPIDÉMIOLOGIE



Le nombre de cas annuels de leptospiroses humaines dans le monde est estimé à **plus d'un million**, avec un taux de létalité **supérieur à 10%**. La saisonnalité de la maladie est très marquée, avec une **recrudescence** lors de la saison des pluies dans les régions tropicales ou pendant la période estivale/automnale dans les pays tempérés.

Le nombre de cas en France métropolitaine a **doublé** depuis 2014, passant de 300 à environ 600 cas recensés par an. En 2021, près de **700 cas** ont été rapportés, soit une incidence à environ 1/100 000 habitants. De plus, il existe une importante **disparité régionale**, avec une incidence plus forte dans le Sud et en Franche-Comté.

La leptospirose a des taux d'incidence **10 à 80 fois plus élevés** dans les Outre-mer qu'en France métropolitaine.

POPULATION À RISQUE



Il s'agit essentiellement des personnes exerçant un métier au **contact d'eau souillée** (égoutiers, employés de station d'épuration...) ou au **contact d'urines animales** (vétérinaires, agriculteurs...) et des personnes pratiquant des activités de loisirs en milieu pouvant être contaminé (activités aquatiques en eau douce, jardinage...).

La leptospirose est reconnue **comme maladie professionnelle** (tableau n°19 du régime général et tableau n°5 du régime agricole).

SOURCES :
E.Pilly 2025, 28^e Édition
www.pasteur.fr
www.who.int

www.sante.gouv.fr
www.santepubliquefrance.fr
www.leptospirose-prevention.fr

TRANSMISSION



Cette pathologie est principalement due à *Leptospira interrogans*, bactérie dont une dizaine d'espèces sont pathogènes pour l'Homme. **Les rongeurs** (rats, mulots, campagnols) en sont le principal **réservoir** mais les animaux d'élevage (bovins, ovins...) et les animaux domestiques (chiens) sont également fréquemment infectés.

Les animaux contaminés, souvent **porteurs sains**, excrètent les bactéries dans leurs urines. Les leptospires sont **capables de survivre plusieurs mois** dans le milieu extérieur surtout **dans des environnements chauds et des environnements chauds et humides**.

L'homme est un hôte occasionnel. Il se contamine essentiellement de manière indirecte (au contact du sol, d'eau souillée ou d'urines animales), la bactérie pénétrant l'organisme par voie muqueuse ou cutanée (conjonctives, égratignures, plaies...). La contamination directe par contact animal est plus rare.

SYMPTÔMES



La période d'incubation dure de 6 à 14 jours et les symptômes sont très variés :

- un début brutal avec **syndrome pseudo-grippal** : fièvre élevée (> 39°C), maux de tête intenses, douleurs musculaires et/ou articulaires.

Dans certains cas, ces symptômes peuvent s'aggraver et s'étendre au foie, aux reins, aux poumons et aux méninges.

- parfois au 3^e jour d'évolution, des **complications majeures** peuvent apparaître telles qu'une insuffisance rénale aiguë, une inflammation du système nerveux central ou du cœur, des hémorragies cutanéomuqueuses et/ou viscérales et des lésions pulmonaires. Ces complications sont **susceptibles d'engager le pronostic vital**.

TRAITEMENT



Un traitement antibiotique mis en place le plus tôt possible permet de réduire la durée, l'intensité des symptômes et le risque de complications.

PRÉVENTION



Mesures de **contrôle collectif** : dératisation, contrôle des populations animales en milieu rural, contrôle des effluents des élevages industriels...

Mesures de **protection individuelle** :

- En milieu professionnel, le port d'équipement de protection (gants, bottes, cuissardes, lunettes anti-projections) est recommandé afin d'éviter le contact avec des eaux souillées et des urines d'animaux.
- Dans le cadre d'une activité de loisir, la baignade en eaux douces doit être évitée en cas de plaie cutanée. En cas de blessure lors d'une activité en milieu aquatique, il est recommandé de **laver la blessure à l'eau savonneuse** puis de la **désinfecter** et de la **couvrir par un pansement imperméable**.
- La vaccination est conseillée aux **professionnels exposés** (réalisée par la médecine du travail et prise en charge par l'employeur) et aux personnes ayant une activité de loisir à risque (non remboursée). Un rappel doit être fait tous les deux ans.

Consulter un médecin si des signes évocateurs de la maladie apparaissent dans les deux ou trois semaines suivant une activité à risque.

La vaccination du **chien** évite ou limite dans la plupart des cas le risque de contagion aux autres animaux, comme aux membres de la famille. Elle est faite par un vétérinaire.

Copyright MedQual©
18/07/2025

